



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**Portant sur la période
du 1^{er} janvier 2010
au 30 juin 2011**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-sixième session
Supplément n° 12**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-sixième session
Supplément n° 12

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**Portant sur la période
du 1^{er} janvier 2010
au 30 juin 2011**



Nations Unies • New York, 2011

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Populations relevant de la compétence du HCR	2
III. Réforme du HCR	3
IV. Aperçu général des activités de protection	6
A. Principaux problèmes	6
B. Protection des réfugiés dans le contexte des migrations internationales	7
C. Renforcement de la mise en œuvre de la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967, ainsi que des conventions relatives à l'apatridie	8
D. Identification, prévention et réduction des cas d'apatridie et protection des apatrides	8
E. Problèmes régionaux	9
F. Sûreté et sécurité du personnel et des populations relevant de la compétence du HCR	11
G. Préparation aux situations d'urgence et intervention d'urgence	12
H. Réponse aux besoins essentiels et fourniture de services de première nécessité	13
V. Résolution des situations de réfugiés prolongées et mise en œuvre de solutions durables	14
A. Situations de réfugiés prolongées	14
B. Rapatriement librement consenti	15
C. Intégration sur place	15
D. Réinstallation	16
VI. Partenariats et coordination	17
VII. Gestion financière et contrôle des programmes	19
A. Gestion financière	19
B. Contrôle et vérification des comptes	20
1. Vérification des comptes	20
2. Investigations et enquêtes	20
VIII. Conclusion	21

Tableaux

1. Réfugiés, demandeurs d’asile, personnes déplacées à l’intérieur d’un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d’asile, fin 2010.....	22
2. Budget et dépenses du HCR.....	32

I. Introduction

1. Alors que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) fêtait ses 60 ans en décembre 2010, on comptait 43,7 millions de personnes déplacées de force dans le monde à la suite de conflits et de persécutions, soit le plus haut niveau en quinze ans. Dans un climat de plus en plus menaçant, marqué par l'insécurité et l'imprévisibilité, la xénophobie et le racisme, ainsi que l'hostilité à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile, et dans lequel la souveraineté et la sécurité nationales priment les droits de l'homme, le mandat du HCR est tout aussi pertinent aujourd'hui qu'il ne l'était en 1950, lors de la création de l'organisation.

2. De nouvelles formes de déplacement sont apparues dans un monde où la croissance démographique et l'augmentation de la mobilité, conjuguées à une multitude de facteurs sociaux, économiques, politiques, environnementaux et liés aux droits de l'homme, entraînent des mouvements de population. Les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et intenses, et les effets du changement climatique sont de plus en plus importants même s'ils se manifestent lentement. La communauté internationale a répondu au coup par coup à ces phénomènes. Pourtant, ces tendances, qui se renforcent et s'aggravent mutuellement, exigeront à l'avenir des approches plus globales et novatrices des déplacements humains.

3. Parallèlement, le caractère changeant et incontrôlable des conflits fait qu'il est plus difficile que jamais d'instaurer et de maintenir la paix. En 2010, le nombre de personnes ayant regagné leur foyer de leur plein gré a été le plus faible des vingt dernières années, et des conflits non réglés ont donné lieu à l'apparition de populations réfugiées semi-permanentes dans le monde. Au cours de la période considérée, la violence aveugle, les attaques délibérées contre des civils et les violations des droits fondamentaux sont restées répandues dans diverses régions du monde. Les viols et la violence sexuelle sont devenus endémiques en République démocratique du Congo où plus de 1 200 femmes auraient été sexuellement agressées durant le premier trimestre de 2011 seulement. Les meurtres et les noyades de migrants et de demandeurs d'asile sont en augmentation dans le golfe d'Aden, étant donné les conditions insalubres et dangereuses, ainsi que les embarcations précaires dans lesquelles ils voyagent, sans parler des attaques dont ils font l'objet de la part de pirates.

4. Les conflits en cours dans des pays comme l'Afghanistan et l'Iraq ne montrent pas ou guère de signes d'affaiblissement, alors que d'autres problèmes sont apparus, notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'escalade de la violence dans le sud et le centre de la Somalie a entraîné le déplacement de centaines de milliers de personnes dans le pays, plus de 119 000 Somaliens ayant traversé la frontière en 2010, et plus de 145 000 au premier semestre de 2011. En Côte d'Ivoire, les violences postélectorales ont provoqué le déplacement de dizaines de milliers de personnes dans le pays et la fuite de quelque 150 000 personnes dans des pays voisins. En Asie centrale, en juin 2010, les violences à Osh et dans les environs ainsi que dans d'autres villes du sud du Kirghizistan ont entraîné le déplacement d'environ 300 000 personnes à l'intérieur du pays, auxquelles il faut ajouter quelque 75 000 personnes qui se sont réfugiées en Ouzbékistan voisin.

5. Le présent rapport rend compte des activités menées par le HCR entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 juin 2011. On trouvera des renseignements plus détaillés, en particulier sur les activités menées aux niveaux régional et national, dans le Rapport

global 2010 et dans les différents rapports d'activité soumis au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire et à son Comité permanent. Tous ces rapports sont disponibles sur le site Web du HCR (www.unhcr.org).

II. Populations relevant de la compétence du HCR

6. Le tableau 1 qui figure à la fin du présent rapport contient des données sur les populations qui relevaient de la compétence du HCR à la fin de 2010. Pour des données statistiques plus détaillées, on se référera au document intitulé *Global Trends 2010*, qui a été publié le 20 juin 2011 et qui peut être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : www.unhcr.org/statistics.

7. À la fin de 2010, on dénombrait 33,9 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont environ 10 550 000 réfugiés (soit une augmentation de 153 000 personnes par rapport à 2009 principalement due à la détérioration constante de la situation en Somalie). Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à la suite d'un conflit a été estimé à 27,5 millions de personnes, parmi lesquelles 14,7 millions bénéficiaient de la protection et de l'assistance du HCR, ce qui représente une diminution de moins d'un million de personnes par rapport à l'année précédente (15,6 millions), principalement due au retour de déplacés internes au Pakistan et en République démocratique du Congo en 2010. D'après les données disponibles, le nombre d'apatrides recensés par le HCR s'est élevé à 3,5 millions de personnes, contre 6,6 millions fin 2009. Cette diminution est plus due à une modification de la méthode employée pour comptabiliser le nombre d'apatrides qu'à une réelle réduction des cas d'apatridie. Le nombre véritable d'apatrides se rapprocherait de 12 millions.

8. La situation politique dans un certain nombre de pays a non seulement arraché des millions de personnes à leur foyer mais aussi empêché le retour de réfugiés et de personnes déplacées. Le nombre estimatif de réfugiés rapatriés (197 600) est en baisse constante depuis 2004, l'année 2010 marquant le niveau le plus bas en vingt ans. En revanche, le nombre de personnes déplacées de retour (2,9 millions) a été le plus élevé depuis presque quinze ans.

9. En 2010, au moins 845 800 demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugié ont été soumises aux gouvernements ou aux bureaux du HCR dans 166 pays ou territoires, soit une diminution de 11 % par rapport à l'année précédente (948 400)¹ et la première baisse après trois années consécutives de hausse. Comme les années précédentes, les Zimbabwéens ont été à l'origine de la grande majorité des demandes soumises en 2010 (149 400), principalement auprès de l'Afrique du Sud. La plupart des autres demandeurs d'asile étaient originaires des pays suivants : Afghanistan, Colombie, Myanmar, République démocratique du Congo, Serbie (et Kosovo : résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU) et Somalie.

¹ Le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés portant sur la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2010 (A/65/12) faisait état d'un chiffre provisoire de 922 000 demandes d'asile ou de statut de réfugié, alors que le chiffre définitif pour 2010 s'est élevé à 948 400 demandes, un certain nombre de gouvernements ayant revu de façon rétroactive leurs données relatives à l'asile. Tous les chiffres figurant dans le présent rapport sont considérés comme provisoires, en attendant la publication à la fin de l'année de l'Annuaire statistique, qui peut être consulté sur le site Web du HCR à l'adresse suivante : www.unhcr.org/statistics.

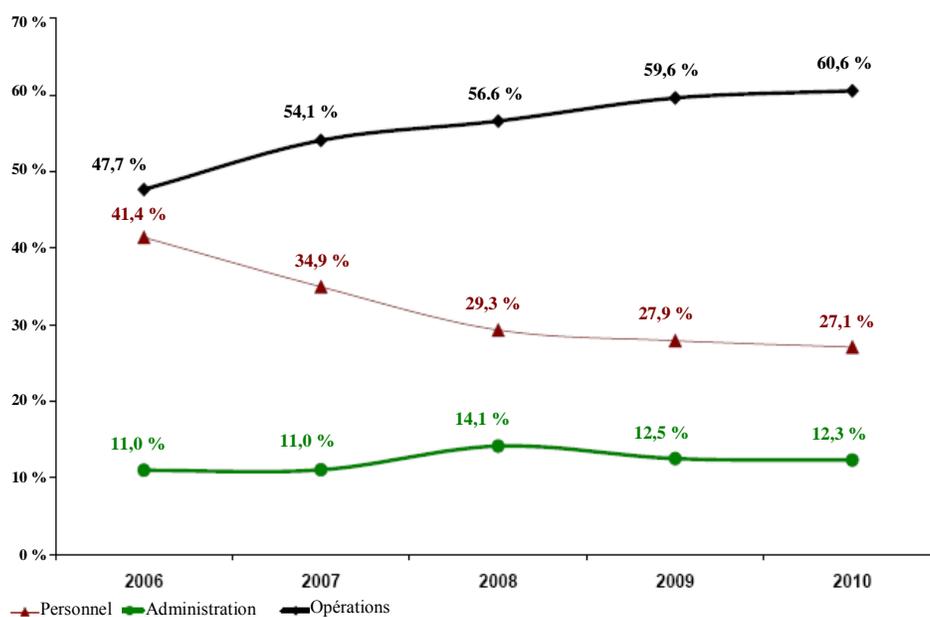
III. Réforme du HCR

10. Face à des tendances qui ne pouvaient se perpétuer en ce qui concerne les dépenses relatives au personnel et aux activités du siège et à une crise financière au sein de l'organisation, le HCR a entrepris une série de réformes internes en 2006. Cinq ans plus tard, force est de constater que ces réformes ont permis d'obtenir des résultats importants, le HCR étant parvenu à affecter davantage de ressources à ses activités sur le terrain et à combler des lacunes cruciales dans le domaine de la protection et de l'assistance.

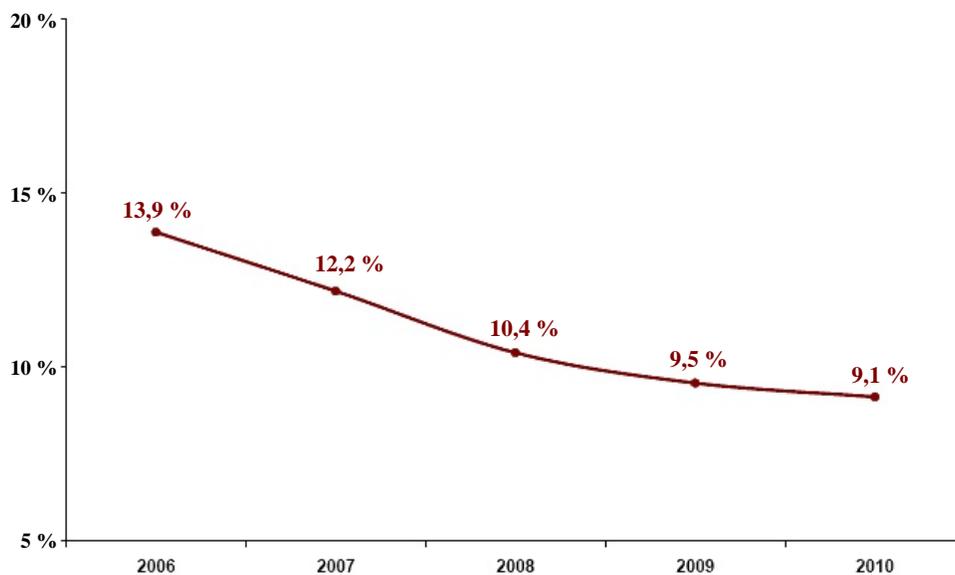
11. En 2006, lorsque les réformes ont été lancées, le volume global des activités du HCR atteignait environ 1,1 milliard de dollars des États-Unis. Les dépenses de personnel représentaient environ 41 % des dépenses totales et les dépenses relatives aux activités du siège 14 %. En 2010, le montant total des dépenses du HCR atteignait près de 1,9 milliard de dollars, soit une augmentation d'environ 70 % par rapport à 2006. Durant cette période, les effectifs n'ont augmenté que de 5 % et cette augmentation n'a concerné que le terrain. Parallèlement, les dépenses de personnel ont été ramenées à 27 % des dépenses totales, et celles relatives aux activités du siège à 9 %. Les graphiques A et B ci-après témoignent des changements importants qui sont survenus.

Graphique A

Dépenses opérationnelles, de personnel et administratives en pourcentage du montant total des dépenses (2006 à 2010)



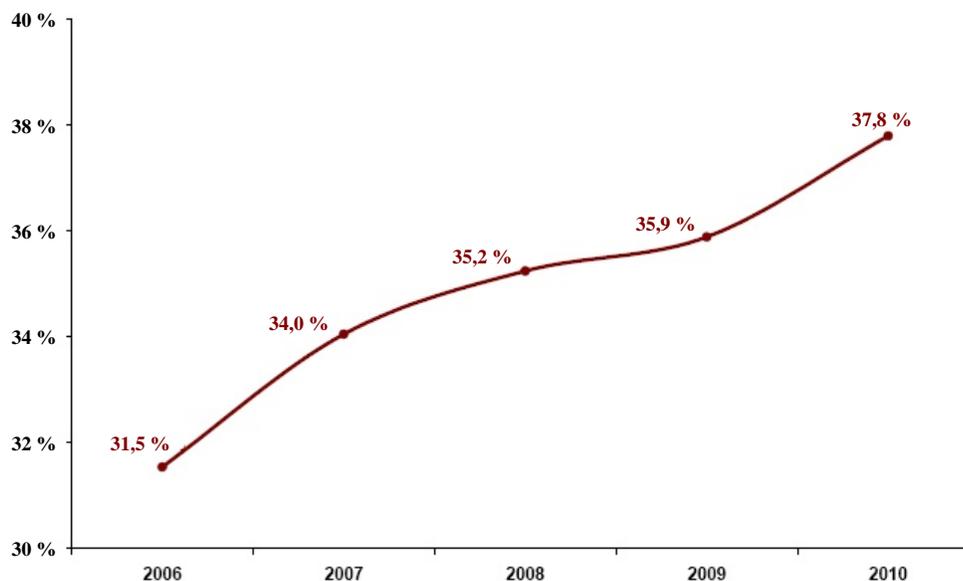
Graphique B
Dépenses relatives aux activités du siège* en pourcentage du montant total des dépenses (2006 à 2010)



* Dépenses du siège, y compris Budapest.

12. La part des fonds alloués aux partenaires d'exécution, y compris les organisations non gouvernementales (ONG), est passée de 32 % en 2006 à 38 % des dépenses totales en 2010 (celles-ci étant pourtant sensiblement plus élevées). Les partenaires d'exécution offrent au HCR une souplesse opérationnelle essentielle.

Graphique C
**Pourcentage des dépenses gérées par des partenaires d'exécution
 en pourcentage du montant total des dépenses du HCR (2006 à 2010)**



13. Les gains d'efficacité obtenus grâce aux réformes internes ont offert au HCR une marge de manœuvre lui permettant d'allouer des ressources aux secteurs qui manquaient de fonds et qui avaient été négligés, de lancer des initiatives clés pour améliorer ses capacités de protection et d'intervention d'urgence, et de mieux s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des populations relevant de sa compétence.

14. Pour ce qui est de la protection, l'opération du HCR en République démocratique du Congo a été renforcée avec 34 nouveaux postes. Le nombre de postes affectés à la protection a sensiblement augmenté au Soudan. En 2011, 42 postes consacrés à la protection ont été créés afin de s'occuper de domaines précis tels que la violence sexuelle et sexiste, la détermination du statut de réfugié, la réinstallation, l'asile et les migrations, l'apatridie, et la coordination des différents groupes dans les situations de déplacement interne. Le HCR a aussi développé les possibilités de formation à l'intention de son personnel et de ses partenaires, et s'emploie à renforcer ses partenariats avec les acteurs de la protection, en particulier les organisations nationales.

15. S'agissant des interventions d'urgence, le HCR a mis en place un nouveau système stratégique mondial de gestion des stocks et a augmenté ses stocks afin de pouvoir fournir une aide à 600 000 personnes en soixante-douze heures. La chaîne d'approvisionnement a été restructurée pour gagner en efficacité et en fiabilité sur le terrain, tout en offrant la rapidité, la flexibilité et l'adaptabilité nécessaires pour faire face à une nouvelle urgence. De même, le Service de gestion des approvisionnements a été restructuré et a amélioré l'efficacité de l'acheminement des articles de secours de bout en bout. Une approche mondiale de la gestion des stocks a été adoptée pour établir un plus vaste réseau de stocks, en repérant et en

supprimant les goulets d'étranglement et en améliorant la planification à long terme sur le terrain et au siège.

16. Ces deux objectifs que sont la protection et l'intervention d'urgence ont la même finalité, à savoir améliorer la protection et l'assistance fournies par le HCR et lui permettre ainsi de mieux s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des populations qui relèvent de sa compétence. Le Haut-Commissariat est résolu à consolider les acquis des réformes internes, notamment en améliorant et en parfaissant les outils, en simplifiant les procédures et en renforçant la transparence et l'exécution des programmes.

IV. Aperçu général des activités de protection

A. Principaux problèmes

17. La violence sexuelle et sexiste a continué d'être l'une des menaces les plus graves à la protection des personnes déplacées. Au cours de la période considérée, les femmes et les jeunes filles ont été souvent exposées à des viols massifs et autres actes de violence sexuelle, des violations des droits de l'homme et des mariages précoces. En dépit des efforts déployés par le HCR pour prévenir la violence sexuelle et sexiste, celle-ci s'est poursuivie à un niveau alarmant dans certains pays, notamment en République démocratique du Congo. Au Tchad, le HCR a étudié plus de 1 000 cas de violence sexuelle et sexiste pour la seule année de 2010 et craint que beaucoup de cas n'aient pas été signalés. En Haïti, les déplacements causés par le tremblement de terre, conjugués à la perte de moyens d'existence et à l'impunité pour les auteurs de violence sexuelle et sexiste, ont accru la vulnérabilité de nombreuses femmes et jeunes filles.

18. L'accroissement des migrations irrégulières dans le monde a également constitué un défi pour la protection des réfugiés en mettant à rude épreuve les systèmes nationaux d'asile et d'accueil, en fragilisant le soutien de l'opinion publique à l'égard de l'asile et en générant des politiques et des pratiques plus restrictives. Parallèlement, la prévalence du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, fait qu'il est de plus en plus difficile de préserver les principes humanitaires.

19. Le non-respect du principe universel de non-refoulement et le fait de laisser des personnes retourner dans des pays où leur vie est menacée rendent la tâche du HCR particulièrement ardue pour ce qui est de la protection. Au cours de la période considérée, des expulsions, y compris de familles avec de jeunes enfants et d'autres personnes appartenant à des minorités ethniques, ont été observées, et des accords de réadmission bilatéraux faisant fi ou limitant les garanties en matière d'asile ont été mis en œuvre. Dans d'autres situations, les pratiques d'interception systématiques n'ont pas permis de faire la distinction entre ceux qui avaient besoin d'une protection internationale et les autres. Cela étant, de nombreux exemples positifs en matière de protection ont été observés : par exemple, en Afrique de l'Ouest, en réponse à l'exode de réfugiés depuis la Côte d'Ivoire, et au Moyen-Orient, en réponse à la situation en Jamahiriya arabe libyenne.

20. Les décès en mer de demandeurs d'asile et d'autres migrants, qui fuyaient la pauvreté, la violence et les violations des droits de l'homme dans leur pays, ont

atteint des proportions préoccupantes. Ces personnes venaient principalement des pays suivants : Érythrée, Éthiopie, République islamique d'Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Somalie et Tunisie. Au moins un millier de personnes auraient péri en tentant de traverser la Méditerranée au cours du premier semestre de 2011. Des incidents analogues se sont produits dans les océans Indien et Pacifique, et dans le golfe d'Aden. Le HCR collabore avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin de trouver des moyens de réduire au minimum ces catastrophes en mer. Il a aussi demandé aux gouvernements d'améliorer les mécanismes de sauvetage en mer et a exhorté les capitaines de navires à respecter l'obligation maritime de longue date de venir en aide aux personnes en détresse.

B. Protection des réfugiés dans le contexte des migrations internationales

21. Les grandes tendances observées à l'échelle planétaire, notamment le changement climatique, la pression démographique et l'urbanisation, ainsi que l'insécurité alimentaire, hydrique et énergétique, ont des répercussions sur les formes modernes de déplacements et de migrations. Les préoccupations nationales et internationales en matière de sécurité et l'augmentation des attentats terroristes ont aussi entraîné l'adoption de mesures et de politiques plus restrictives à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés, parfois au mépris des préoccupations légitimes des personnes en matière de protection. De surcroît, les politiques et les pratiques migratoires ne tiennent pas toujours suffisamment compte des besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés qui se déplacent dans le cadre de groupes mixtes plus larges. C'est pourquoi le déni d'accès au territoire est resté très préoccupant au cours de la période considérée. Des renvois et des fermetures de frontières terrestres ont été observés dans plusieurs pays sans que les garanties de protection nécessaires ne soient prises.

22. En 2010, le HCR s'est particulièrement attaché à mettre en œuvre le Plan d'action en 10 points concernant la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes; à élaborer des mesures pour protéger les demandeurs d'asile en mer; à contribuer de façon plus efficace aux efforts internationaux visant à prévenir et à combattre la traite des personnes; à promouvoir des mécanismes régionaux et mondiaux permettant d'élaborer des politiques migratoires plus attentives à la question de la protection; à répondre aux besoins des personnes nécessitant une protection internationale, notamment les personnes vulnérables telles que les mineurs non accompagnés/séparés, dans le cadre de mouvements migratoires mixtes; à sensibiliser l'opinion à ce phénomène; et à étudier des moyens de mieux protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile, par exemple par le biais d'accords régionaux de libre circulation et de programmes de migration de main-d'œuvre, et à promouvoir l'organisation de consultations aux niveaux régional et mondial.

23. En 2010, le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection a mis l'accent sur la coopération internationale, le partage de la charge et l'adoption d'approches régionales dans tous les domaines; les lacunes concernant le cadre international de protection et sa mise en œuvre; et les questions relatives à l'apatridie. Les participants ont souligné en particulier qu'il fallait élaborer des politiques migratoires et des systèmes d'administration des frontières plus attentifs à la question de la protection, ainsi que des procédures d'asile équitables. Dans le

cadre du suivi du Dialogue, le HCR s'emploie à élaborer un cadre commun en matière de coopération internationale et de partage de la charge.

24. Le HCR a renforcé sa coopération dans les domaines de la migration et de la traite avec des organisations telles que l'OIM, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Conseil de l'Europe, le Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX), et la Commission européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi qu'avec des ONG.

C. Renforcement de la mise en œuvre de la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967, ainsi que des conventions relatives à l'apatridie

25. Avec le Protocole de 1967, la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés continue de fournir une charte d'ensemble pour les réfugiés et s'est avérée être un instrument dynamique et capable de s'adapter à un large éventail de contextes sociopolitiques. Les formes de persécution liées à la discrimination fondée sur le sexe, la violence en bandes organisées, l'extorsion, et l'oppression et la discrimination sexuelles, ont été acceptées comme relevant de la définition du « réfugié » lorsqu'elles constituent des menaces pour la vie. En outre, depuis 1951, l'élaboration d'instruments régionaux en Afrique, en Amérique latine et en Europe, qui reconnaissent pleinement la Convention de 1951, montre que l'institution de l'asile est fermement respectée. Le nombre d'États parties à la Convention de 1951 et/ou au Protocole de 1967 est passé à 148 au cours de la période considérée, avec l'adhésion de Nauru aux deux instruments à la fin de juin 2011.

26. Avec l'adhésion de Panama aux deux conventions relatives à l'apatridie au début de juin 2011, le nombre d'États parties à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides est passé à 66, et le nombre d'États parties à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie à 38. L'augmentation du nombre d'États parties à ces conventions étant essentielle pour combattre l'apatridie, le HCR a intensifié ses efforts de promotion, en particulier dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de la Convention de 1961. En conséquence, des procédures d'adhésion à l'une ou l'autre des conventions relatives à l'apatridie ou aux deux ont été engagées dans au moins huit États au début de juillet 2011.

D. Identification, prévention et réduction des cas d'apatridie et protection des apatrides

27. En dépit des nombreux efforts déployés pour prévenir et réduire les cas d'apatridie, les progrès ont été lents. Cinquante ans après l'adoption de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, 12 millions de personnes sont toujours apatrides et attendent une solution pour sortir de cette situation.

28. Le nombre de situations d'apatridie où le HCR est intervenu a augmenté. La nouvelle structure budgétaire du HCR à quatre piliers, qui comprend un budget distinct (pilier II) pour les activités relatives à l'apatridie, a permis aux bureaux

extérieurs d'établir des programmes distincts afin d'accorder la priorité au problème de l'apatridie dans le cadre des différentes opérations. Les progrès accomplis sont évidents, à en juger par le nombre d'opérations du HCR qui se sont fixé des objectifs en matière d'apatridie (de 28 opérations en 2009 à 60 en 2011), et par les budgets et les dépenses consacrés à l'apatridie (les dépenses se sont élevées à environ 12 millions de dollars en 2009 alors que le budget prévu pour 2010 était de 38,5 millions de dollars). En outre, trois postes régionaux consacrés à l'apatridie ont été créés en Asie, Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord.

29. Le HCR s'est employé tout particulièrement à améliorer les données de référence sur les populations apatrides; à promouvoir l'adhésion aux conventions relatives à l'apatridie; à promouvoir la réforme des lois et à fournir des conseils techniques; à prévenir l'apatridie par le biais de la fourniture de papiers, de l'enregistrement des naissances et de l'aide juridique; à réduire les cas d'apatridie; à faire connaître les procédures de détermination du statut de réfugié; à élaborer des normes et une doctrine juridique internationales; à fournir des directives opérationnelles et organiser des formations; à favoriser les partenariats; et à sensibiliser la population².

E. Problèmes régionaux

30. La réduction de l'espace humanitaire dans un certain nombre de régions fait qu'il est encore plus difficile pour le HCR d'assurer la protection des principes humanitaires et d'organiser des activités de protection et d'assistance. De nombreux conflits de longue date, qui se déroulent souvent dans des pays fragiles, sont restés sans solution et ont continué d'être à l'origine de déplacements de population à grande échelle.

31. En Afrique, les opérations du HCR ont été marquées par de nouvelles situations d'urgence complexes. Les combats dans le sud et le centre de la Somalie, conjugués à la famine et à la sécheresse généralisées, ont provoqué de nouveaux déplacements de grande ampleur, mettant à rude épreuve les services et les installations dans les camps situés en Éthiopie, à Djibouti et au Kenya. Les nouveaux arrivants présentant des problèmes de malnutrition sans précédent, le HCR et ses partenaires ont intensifié leurs interventions pour sauver des vies, et le Haut-Commissariat a acheminé dans la région, par voie aérienne, 100 tonnes d'articles de secours à partir de son stock d'urgence situé à Doubaï. À la fin de 2010, l'instabilité politique en Côte d'Ivoire a entraîné la fuite de plus de 150 000 réfugiés vers le Libéria, le Ghana, la Guinée et le Togo. Le retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad et le retrait progressif de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo ont posé des problèmes opérationnels et de protection dans les deux pays.

32. L'insécurité qui a continué dans la partie orientale de la République démocratique du Congo a entraîné le déplacement de plus de 180 000 personnes dans le Nord-Kivu en 2010 seulement, ce qui fait que la province compte désormais quelque 500 000 personnes déplacées. Le Soudan est resté la plus grande opération

² Pour plus de renseignements sur les activités du HCR relatives à l'apatridie, notamment sur les enjeux à relever et les progrès réalisés dans divers pays, on consultera le document A/AC.96/1098/Add.1 (28 juin 2011).

humanitaire du HCR en Afrique. L'Accord de paix global est entré dans une phase cruciale avec le référendum sur le Sud-Soudan en janvier 2011, qui s'est traduit par un vote d'indépendance. Le HCR a collaboré avec les acteurs compétents pour se préparer à un certain nombre de conséquences humanitaires potentielles, notamment des cas possibles de déplacement et d'apatridie à la suite de la sécession du Sud-Soudan en juillet 2011. Une série d'expulsions et d'enlèvements de travailleurs humanitaires au Soudan ont eu des effets négatifs sur le bon fonctionnement des programmes humanitaires dans la région; un membre du personnel du HCR a été tué au début de 2011.

33. En ce qui concerne les Amériques, la Colombie est restée la plus grande opération du HCR. Celui-ci a continué d'œuvrer pour prévenir les déplacements, fournir une assistance et une protection aux nouveaux déplacés et trouver des solutions aux personnes déplacées depuis longtemps. Un an après le tremblement de terre en Haïti, les déplacements internes sont restés importants et plus d'un million de personnes ont encore des besoins spécifiques en matière de protection. Le HCR a continué de s'employer à prévenir les cas d'apatridie par le biais de l'enregistrement des naissances et de l'accès à l'état civil; à atténuer les effets des déplacements forcés secondaires; et à protéger les femmes et les jeunes filles déplacées. D'une manière plus générale, il a continué à promouvoir le Plan d'action de Mexico en tant que cadre régional de protection, et a aidé les pays à intégrer la protection des réfugiés dans leurs systèmes juridiques internes. Malgré les points forts qu'offre en général la législation relative aux réfugiés des pays de la région, la mise en place de mécanismes efficaces de protection des réfugiés a continué de poser des problèmes.

34. En Asie, plus de 200 000 personnes déplacées à l'intérieur de Sri Lanka sont rentrées chez elles avec l'aide du HCR. Des inondations catastrophiques au Pakistan ont eu des effets dévastateurs sur plus de 20 millions de personnes, notamment des réfugiés, des personnes déplacées et des communautés pakistanaises. La communauté humanitaire, notamment le HCR, a aidé le Gouvernement pakistanais à faire face à cette urgence. En Asie centrale, en juin 2010, le HCR a organisé avec succès et avec diligence une intervention d'urgence dans des conditions de sécurité et dans un contexte politique très complexe, à la suite du conflit qui a provoqué le déplacement d'environ 300 000 personnes dans le sud du Kirghizistan, sans parler des quelque 75 000 personnes qui ont fui en Ouzbékistan. Au cours de la période considérée, il a fallu aussi faire face à des mouvements migratoires mixtes complexes et fournir une protection et une assistance à des personnes relevant de la compétence du HCR dans des zones urbaines.

35. En Europe, le panorama général est resté le même pour le HCR par rapport à la précédente période considérée, avec des situations très diverses en ce qui concerne les demandeurs d'asile, les réfugiés, les personnes déplacées, les rapatriés et les apatrides. Le HCR a redoublé d'efforts pour protéger la procédure d'asile dans le cadre plus vaste des migrations, et créer et maintenir des systèmes efficaces d'asile; pour trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées; et pour prévenir et réduire les cas d'apatridie. Le HCR a continué de fournir un appui important en vue de la mise en place d'un système européen commun d'asile dans l'Union européenne, a collaboré avec les institutions judiciaires et a poursuivi ses efforts pour sensibiliser l'opinion publique à la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il a aussi veillé à ce qu'aux frontières, les autorités compétentes prêtent attention à la situation des demandeurs d'asile et des victimes de la traite.

36. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les soulèvements populaires ont non seulement créé des défis mais aussi offert des possibilités de collaboration avec les gouvernements pour élargir l'espace de protection. L'insécurité a provoqué des déplacements de population, en particulier de la Jamahiriya arabe libyenne vers la Tunisie et l'Égypte, ainsi que des mouvements vers l'Italie et Malte à travers la Méditerranée. Le HCR a collaboré avec l'OIM et les gouvernements concernés pour conduire une vaste évacuation humanitaire, aidant des dizaines de milliers de migrants de différents pays à rentrer chez eux. La capacité du HCR de fournir une protection à quelque 8 000 réfugiés à l'intérieur de la Jamahiriya arabe libyenne a été mise à très rude épreuve.

37. Ailleurs dans la région, les visites familiales par avion entre les réfugiés vivant dans les camps de Tindouf en Algérie et leur famille au Sahara occidental ont repris avec succès en janvier 2011, après quelques mois de suspension. Le Plan d'action de 2004 relatif au programme de mesures de rétablissement de la confiance a été examiné par toutes les parties concernées et l'ONU lors d'une réunion organisée par le HCR en février 2011. Toutes les parties se sont à nouveau engagées à mettre en œuvre le programme de mesures de rétablissement de la confiance. En Iraq, le HCR a continué de fournir une protection et une assistance aux personnes déplacées, et de collaborer avec le Gouvernement et les partenaires pour trouver des solutions à long terme. Il s'agit notamment d'adopter des approches novatrices en fonction des régions, telles que l'initiative Diyala, qui vise à répondre aux besoins essentiels et à fournir les services nécessaires, en facilitant le retour et la réintégration à long terme dans des conditions de sécurité. Au Yémen, près de 300 000 civils yéménites sont restés déplacés. Le HCR a aidé le Gouvernement à élaborer une politique relative aux personnes déplacées et a continué de fournir une protection et une assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, malgré l'escalade de la violence qui a entravé l'accès à certaines régions.

38. La mise en œuvre de la politique de 2009 du HCR sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain s'est poursuivie. Le HCR a procédé à quatre évaluations en temps réel de la mise en œuvre de la politique en Bulgarie (Sofia), au Costa Rica (Desamparados), au Kenya (Nairobi) et au Tadjikistan (Douchanbé), montrant ainsi que le personnel et les partenaires du HCR sur le terrain sont nettement plus sensibles qu'auparavant à la question des réfugiés en milieu urbain, et a mis en place un large éventail de moyens opérationnels pour s'occuper de ces questions. Toutefois, l'aptitude du HCR à élargir l'espace de protection dans les zones urbaines a été entravée par la modicité de ses ressources et capacités, ainsi que par les pratiques et politiques nationales qui ne cadrent pas toujours avec sa politique. Une compilation des leçons tirées de cette expérience servira à élaborer des principes directeurs opérationnels spécifiques en matière d'éducation, de moyens d'existence, de transferts médicaux et d'activités de proximité communautaire en milieu urbain.

F. Sûreté et sécurité du personnel et des populations relevant de la compétence du HCR

39. Avec la création de la Division de la sécurité et des approvisionnements à assurer en situation de crise, le HCR a souhaité renforcer au maximum les synergies entre la sécurité, l'urgence et les approvisionnements. L'audit sur la gestion de la sécurité réalisé en 2009 par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et

l'établissement en 2009 d'un comité directeur de haut niveau sur la sécurité au HCR, placé sous la présidence du Haut-Commissaire, a conduit à l'élaboration d'un plan d'action et d'une stratégie pour la gestion de la sécurité pendant la période 2010-2011.

40. Au cours de la période considérée, les activités menées par le HCR dans ce domaine ont notamment consisté à fournir un plus large appui aux entités sur le terrain; à améliorer la qualité des services fournis par les conseillers en matière de sécurité sur le terrain; à accroître la capacité des cadres de gérer avec efficacité les risques; à fournir davantage de possibilités de formation à l'ensemble du personnel; à améliorer l'échange et l'analyse de l'information; à examiner et à évaluer la gestion de la sécurité par le biais de procédures de contrôle et d'initiatives menées au siège; et à concevoir de nouvelles méthodes pour assurer la sécurité des bénéficiaires.

41. Un manuel de directives à l'intention du personnel et des partenaires sur les moyens de faire face aux menaces récurrentes qui pèsent sur la sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR est en cours d'élaboration et devrait être achevé d'ici à la fin de 2011. Fondé sur les bonnes pratiques et des conseils concrets émanant du terrain, le manuel contribuera à adopter une approche pluridisciplinaire pour régler les problèmes liés à la sécurité des bénéficiaires.

G. Préparation aux situations d'urgence et intervention d'urgence

42. Au cours de la période considérée, le HCR a procédé à un examen et à une analyse approfondis de son système de gestion des situations d'urgence afin d'améliorer la qualité de la préparation et de mieux prévoir les interventions en cas d'urgence. La Section des interventions d'urgence a été restructurée avec l'adoption d'une nouvelle approche de la gestion des déploiements sur le terrain, notamment la création d'un fichier du personnel expérimenté de catégorie supérieure susceptible de participer à des interventions d'urgence, qui complétera l'actuel fichier du personnel susceptible de participer à des interventions d'urgence et les arrangements relatifs au personnel en attente conclus avec des partenaires.

43. Le HCR a en outre renforcé les trois fonctions de base de son mécanisme d'intervention en cas d'urgence: a) les politiques et procédures d'urgence, notamment l'amélioration de la coordination et des services de gestion de l'information; b) les fichiers internes du personnel susceptible de participer à des interventions d'urgence; et c) les partenariats stratégiques avec des organisations extérieures.

44. En ce qui concerne les approvisionnements, la fourniture d'articles de secours humanitaires est l'un des principaux volets des programmes de soins et d'entretien ainsi que des opérations d'urgence du HCR. À la suite d'une évaluation indépendante de la chaîne d'approvisionnement en 2008, des modifications importantes ont été apportées en 2009 et en 2010 afin de renforcer la gestion des approvisionnements et de garantir un acheminement efficace et rapide des approvisionnements de bout en bout.

H. Réponse aux besoins essentiels et fourniture de services de première nécessité

45. Les conditions de travail difficiles et le climat d'insécurité décrits plus haut ont fait que le personnel du HCR a souvent dû trouver des méthodes nouvelles ou alternatives pour fournir les biens et services même les plus élémentaires aux personnes relevant de la compétence de l'organisation. Au cours de la période considérée, le HCR s'est efforcé de mieux répondre aux problèmes de nutrition et d'anémie de ses bénéficiaires, notamment dans le cadre d'un partenariat accru avec le Programme alimentaire mondial (PAM), décrit dans le chapitre VI ci-après. Il a également amélioré la qualité de ses programmes d'hébergement pour offrir de meilleures conditions de logement et de vie. Dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, il s'est en particulier employé à améliorer la situation dans 11 pays prioritaires (10 en Afrique et 1 au Moyen-Orient).

46. Le HCR s'est attaché à faire en sorte que les bénéficiaires aient accès à des services de santé abordables dans les zones urbaines tandis que dans les situations de réfugiés prolongées, une attention a été prêtée à la préservation de la qualité des programmes de santé publique. La création sur le Web du système interne d'information sanitaire, WebHIS, a permis au personnel de hiérarchiser les activités à entreprendre dans ce domaine. En 2010, le HCR a joué un rôle actif en tant que coparrainant du Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine (ONUSIDA), notamment dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie 2011-2015 « Objectif : zéro ». Au niveau interne, le Plan stratégique du HCR concernant le VIH a été actualisé afin de mieux correspondre à la Stratégie 2011-2015 de l'ONUSIDA. En 2011, le HCR a commencé à coopérer avec le PAM dans le cadre de la Division du travail d'ONUSIDA afin de s'occuper de la question du VIH dans les situations d'urgence humanitaire. Outre des interventions directes, le Haut-Commissariat a continué d'encourager les gouvernements à inclure les personnes relevant de sa compétence dans leurs politiques et plans nationaux relatifs au VIH/sida.

47. Le HCR a continué de réaliser des progrès dans le cadre des interventions ciblées visant à protéger les femmes et les jeunes filles dans cinq domaines : la violence sexuelle et sexiste; la participation à la prise de décisions et l'exercice de responsabilités; l'indépendance économique; l'éducation; et l'accès à des articles de soins ou d'hygiène. S'agissant de la violence sexuelle et sexiste, le HCR a collaboré avec plus de 150 partenaires nationaux et internationaux pour mettre en œuvre des projets ciblés visant à réduire la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles et à s'assurer que les femmes peuvent obtenir des conseils juridiques et se faire représenter par un avocat. En ce qui concerne la participation à la prise de décisions et l'exercice de responsabilités, les femmes représentent désormais en moyenne 40 % des membres des comités dans les camps de réfugiés. Ces trois dernières années, le nombre de femmes relevant de la compétence du HCR qui mènent des activités économiques lucratives a augmenté de 50 %. Pour ce qui est de l'accès à des articles de soins ou d'hygiène, des progrès ont été réalisés dans le cadre de la moitié des opérations menées par le HCR sur le terrain, ce qui correspond pleinement à l'objectif fixé en 2010; toutefois, beaucoup reste à faire dans ce domaine.

48. S'agissant de l'éducation, le HCR a mis l'accent sur trois objectifs complémentaires : élargir l'accès, améliorer la qualité et renforcer la protection. Le

taux de scolarisation des réfugiés dans le primaire a augmenté et près de 80 membres du personnel ont suivi une formation pour apprendre à définir les priorités en matière d'éducation et à créer des conditions propices à l'apprentissage. Grâce au programme de bourses d'études de l'initiative allemande Albert Einstein destiné aux étudiants réfugiés, plus de 1 800 étudiants de 37 pays ont pu poursuivre leurs études universitaires.

49. La gestion saine de l'environnement est restée un aspect clef de la protection et de la création de moyens de subsistance en 2010. Le HCR a mis l'accent sur la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique; sur le suivi et l'évaluation de l'impact environnemental; sur la sensibilisation et la formation; sur l'exploitation foncière et l'agriculture durables; et sur les plans environnementaux d'inspiration communautaire. La promotion de technologies novatrices dans le cadre des opérations relatives aux réfugiés a débouché sur l'utilisation de poêles économes en combustible, de l'électricité solaire et des énergies alternatives. À mi-parcours sur la voie de la réalisation des objectifs pour 2010-2011, le HCR a amélioré ses efforts de remise en état de l'environnement dans 6 des 21 pays dans lesquels les déplacements avaient eu des effets négatifs sur l'environnement.

V. Résolution des situations de réfugiés prolongées et mise en œuvre de solutions durables

50. Compte tenu du nombre élevé de conflits non réglés dans le monde, il a été particulièrement ardu de trouver des solutions durables pour les réfugiés. Si l'octroi de l'asile aux réfugiés est un aspect fondamental de la protection internationale, il ne constitue pas une fin en soi. Les solutions durables restent centrées sur le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation, et ont le plus de chances de succès lorsqu'elles s'intègrent dans des stratégies de solutions globales. Outre ces solutions classiques, le HCR a entrepris d'étudier la possibilité pour les réfugiés d'avoir accès à des opportunités de migration, y compris par le biais de programmes d'emploi et d'éducation déjà en place ou nouvellement créés.

A. Situations de réfugiés prolongées

51. Fin 2010, le HCR estimait que 7,2 millions de réfugiés se trouvaient dans une situation prolongée. Des feuilles de route et solutions stratégiques pour mettre un terme aux situations de réfugié de longue durée ont été expérimentées dans différents pays. En Afrique, les feuilles de route ont visé les réfugiés angolais, libériens et rwandais et privilégié des solutions telles que le rapatriement librement consenti et l'intégration sur place. Ces feuilles de route incluent également l'invocation de la cessation du statut de réfugié au moment approprié.

52. En Europe, le Haut-Commissaire a nommé un Envoyé personnel pour mettre plus facilement un terme aux déplacements entraînés par les conflits dans les Balkans (1991-1995), en étroite coopération avec les gouvernements et d'autres organisations internationales. Pour les réfugiés en milieu urbain, comme ceux de Bakou (Azerbaïdjan), on a établi des profils socioéconomiques et des enquêtes d'intention, qui ont permis d'améliorer les stratégies de moyens d'existence pour bon nombre de personnes et de mettre à nouveau l'accent sur le rapatriement librement consenti et la réinstallation. En Fédération de Russie, une étude

circonscrite des cas « légués » est en cours, en coopération avec le Gouvernement.

53. Les efforts pour mettre en œuvre la Stratégie globale de gestion et de rapatriement du Gouvernement pakistanais en faveur des réfugiés afghans se sont poursuivis. On a notamment étudié la possibilité d'établir des dispositifs alternatifs de séjour pour différentes catégories de réfugiés afghans au Pakistan, y compris pour les entrepreneurs, les ouvriers qualifiés et non qualifiés ainsi que leur famille. Une opération de profilage de la population et la poursuite du programme pour les zones d'accueil et de réfugiés font également partie de cette stratégie.

B. Rapatriement librement consenti

54. En 2010, un certain nombre d'opérations de rapatriement librement consenti de grande envergure ont été menées à bien, un total de 197 600 réfugiés étant rentrés chez eux, principalement en Afghanistan, en Iraq et en République démocratique du Congo. Entretemps, d'autres opérations de rapatriement se sont déroulées ou ont repris, et d'autres ont été lancées.

55. Le rapatriement librement consenti du Sénégal des 5 000 réfugiés mauritaniens restants a repris en octobre 2010 puis a de nouveau été interrompu le 13 janvier 2011 (date du dernier convoi). La Mauritanie a confirmé sa volonté de coopérer avec le HCR pour assurer l'identification et le rapatriement du groupe restant de réfugiés, l'objectif étant de décréter, dans le cadre d'un accord tripartite, l'achèvement de cette opération une fois que les réfugiés restant auront été rapatriés.

56. En ce qui concerne les nouvelles opérations, le HCR, le Gouvernement angolais et d'autres pays de la région préparent le rapatriement de la majorité des quelque 135 000 réfugiés angolais qui résidaient dans des pays d'asile fin 2010. Au Kosovo (résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), le HCR aide les autorités à élaborer un plan d'action et une stratégie pour le retour ainsi qu'à favoriser la réintégration durable en collaboration avec l'OSCE et d'autres organisations internationales. En juin 2010, les années de campagne de mobilisation du HCR ont porté leurs fruits avec l'adoption par la Bosnie-Herzégovine de la Stratégie révisée pour la mise en œuvre de l'annexe VII de l'Accord de paix de Dayton. Cette Stratégie sert de cadre pour trouver des solutions durables concernant les personnes déplacées, y compris le retour et l'intégration sur place.

C. Intégration sur place

57. L'intégration locale est souvent l'option préférée par les réfugiés qui ont tissé des liens économiques ou sociaux avec leur communauté d'accueil, la naturalisation dans le pays d'asile offrant le statut juridique le plus sûr. À cet égard, il convient de rappeler la décision sans précédent prise par le Gouvernement tanzanien en avril 2010 de naturaliser plus de 162 200 réfugiés burundais qui vivaient dans le pays depuis 1972. Tout au long de 2010, le HCR a aidé de nombreux réfugiés de différents pays à se préparer à l'intégration sur place, notamment par le biais de projets d'éducation et d'autonomisation, et en leur fournissant une assistance juridique. En Afrique de l'Ouest, les efforts se sont poursuivis pour régulariser la situation des réfugiés libériens et sierra-léonais qui vivaient depuis plus de quinze ans dans leur pays d'asile respectif. Les anciens réfugiés sierra-léonais ont obtenu

des passeports nationaux et les pays d'asile sont convenus de régulariser leur séjour grâce à des permis de résidence de longue durée, conformément au cadre juridique établi par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

58. Des discussions sur ces questions se sont également tenues en Amérique latine, dans le cadre du Forum dit des villes solidaires, ainsi qu'en Europe avec le concours de la Commission européenne. En Géorgie, le HCR a conclu un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'accompagner la transition entre l'assistance à court terme et l'intégration à long terme des réfugiés et des anciens réfugiés, et de favoriser le développement des communautés d'accueil.

D. Réinstallation

59. La réinstallation est restée l'une des trois solutions principales pour les réfugiés, en particulier pour ceux qui encourent des risques de protection particuliers dans les pays d'asile ou afin de mettre un terme au déplacement prolongé. La diversification des nationalités de réfugiés examinés aux fins de réinstallation ainsi que le nombre de pays de réinstallation ont constitué des objectifs clefs en 2010. Le nombre de pays ayant des programmes permanents est passé à 25 mais le besoin de places de réinstallation dépasse l'offre. La Bulgarie, la Hongrie, le Paraguay et l'Espagne ont établi de nouveaux programmes tandis que le Japon et la Roumanie ont démarré des programmes pilotes.

60. En 2010, le HCR a présenté les cas de 108 000 réfugiés aux fins de réinstallation, les principaux bénéficiaires étant des réfugiés d'Iraq (26 700), du Myanmar (24 400) et du Bhoutan (20 600). Neuf pour cent de l'ensemble des dossiers de réinstallation ont concerné des femmes et des filles dans des situations à risque, soit le pourcentage le plus élevé enregistré au cours des cinq dernières années. Le plus grand nombre de réfugiés réinstallés avec l'aide du HCR l'a été vers les États-Unis d'Amérique (54 077), le Canada (6 706), l'Australie (5 636), la Suède (1 789) et la Norvège (1 088).

61. Malgré ces faits positifs, le nombre de places de réinstallation – environ 80 000 – est loin de répondre aux besoins, estimés à environ 172 300 personnes en 2011 (200 000 en 2010).

62. Avec le début de la crise en Jamahiriya arabe libyenne, la réinstallation a fait partie du dispositif d'intervention d'urgence. Le HCR a lancé l'Initiative de solidarité mondiale pour la réinstallation afin d'obtenir un appui pour accroître le nombre de places de réinstallation en faveur des réfugiés non libyens (principalement des Érythréens, des Somaliens, des Soudanais, des Iraquiens et des Ivoiriens) fuyant le pays en direction de la Tunisie et de l'Égypte, et a consacré des ressources supplémentaires pour examiner les cas venant des régions frontalières.

63. Les trois centres de transit d'évacuation en Roumanie, aux Philippines et en Slovaquie ont continué de jouer un rôle clef dans l'évacuation des réfugiés dans des situations de crise. En décembre 2010, un accord a été signé avec le Gouvernement slovaque pour étendre l'usage du centre d'Humenne aux réfugiés de toutes nationalités.

VI. Partenariats et coordination

64. En 2010, le HCR a collaboré avec un large éventail de partenaires, notamment des gouvernements, des ONG, des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des organisations régionales et le secteur privé. Ces relations ont permis au HCR de fournir une protection et une assistance plus efficaces et complètes aux personnes relevant de sa compétence.

65. En tant que principal groupe de partenaires du HCR, les ONG ont joué un rôle essentiel en répondant à un large éventail de besoins des populations relevant de la compétence du Haut-Commissariat. Ce dernier a dépensé 544 millions de dollars (soit 28 % de ses dépenses totales) par l'intermédiaire de 687 ONG (153 organisations internationales et 534 nationales). Le HCR s'est employé à appuyer les ONG nationales en leur offrant des possibilités de renforcement des capacités, notamment par le biais d'organisations faîtières régionales, telles que l'African NGO Task Force, et a continué de compter sur les arrangements relatifs au personnel en attente conclus avec des ONG internationales, telles que Save the Children, les Conseils danois et norvégiens pour les réfugiés, l'Agence suisse pour le développement et la coopération, RedR Australie, Irish Aid, GOAL, Canadem et le Programme des volontaires des Nations Unies, aux fins du déploiement de personnel, en particulier d'experts techniques, dans des situations d'urgence.

66. Le maintien de relations bilatérales fortes avec des organismes clefs des Nations Unies est resté une priorité, en particulier dans le cadre du Comité permanent interorganisations. Cinq ans après que le processus de réforme humanitaire ait abouti à l'adoption de l'approche modulaire interinstitutionnelle à l'appui des populations déplacées, le HCR a cherché de nouveaux moyens de collaborer avec le système humanitaire pour renforcer la coordination et améliorer les opérations, notamment au moyen de l'élaboration d'une formation intermodulaire à l'intention du personnel qui travaille dans les modules que le HCR dirige ou codirige (protection, coordination et gestion des comptes, et hébergement). Il convient aussi de signaler qu'en 2010, le HCR et le PAM ont révisé leur Mémoire d'accord afin de tenir compte des nouvelles méthodes de fourniture de l'aide alimentaire et d'améliorer les interventions en matière de nutrition, et sont convenus de renforcer la coopération dans un certain nombre de domaines, notamment en organisant des missions d'évaluation conjointes et en mettant davantage l'accent sur la sécurité alimentaire dans les zones urbaines.

67. Le HCR a continué de développer des partenariats avec des organisations régionales. En Afrique, il a collaboré avec des entités aux niveaux régional et sous-régional, notamment avec l'Union européenne et la Commission économique pour l'Afrique, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe, dans des domaines tels que la création de conditions propices à l'intégration locale; la promotion de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique; et le renforcement de la coopération en matière de protection dans le cadre des mouvements migratoires mixtes.

68. Dans les Amériques, le HCR a aidé l'Organisation des États américains à adopter trois résolutions sur la protection des réfugiés, des personnes déplacées et,

pour la première fois, des apatrides. Il a également coparrainé le Forum ibéro-américain sur les migrations et le développement, qui a mis l'accent sur les effets de la crise financière mondiale sur les réfugiés et les migrants. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le HCR a continué de participer au Processus de Bali visant à combattre la traite et le trafic des personnes. En Europe, dans le cadre de ses relations avec les institutions de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, les Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations et de nombreuses ONG, le HCR a continué de fournir de précieuses occasions pour faire avancer la réalisation des objectifs humanitaires.

69. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le Haut-Commissariat s'est employé à mettre en œuvre son Mémoire d'accord avec l'Organisation de la Conférence islamique, et a ouvert un centre régional de relations extérieures à Abou Dhabi dans le but de renforcer ses relations avec les gouvernements et les partenaires de la région.

70. En 2010, le HCR a continué de renforcer ses partenariats avec les entreprises. Plus d'une soixantaine d'entreprises, notamment LEGO, UNIQLO, Novartis, Manpower, Microsoft, PricewaterhouseCoopers, Nike, le Comité international olympique, le FC Barcelona, United Parcel Service, Hewlett-Packard, la compagnie portugaise d'électricité EDP et Pirelli, ont travaillé avec le HCR tout au long de l'année. Ces partenariats ont notamment visé à sensibiliser l'opinion publique au sort des personnes déplacées et à la nécessité de leur venir en aide par le biais de la collecte de dons auprès des employés, de campagnes marketing, de projets spéciaux, de dons en nature et de subventions en espèces. Parmi les initiatives particulièrement importantes, il convient de signaler les dons d'articles de soins ou d'hygiène à des femmes et des jeunes filles réfugiées effectués par Procter and Gamble depuis 2008 et la campagne en ligne ninemillion.org créée par Nike et Microsoft. La Fondation IKEA est devenue le partenaire le plus récent du HCR. Skype a aussi grandement contribué au bien-être du personnel en permettant, en accord avec le Gouvernement luxembourgeois, aux membres du personnel qui travaillent dans des zones reculées de lieux d'affectation difficiles de communiquer avec leur famille gratuitement ou à un coût minime, en utilisant une version spéciale du logiciel de la compagnie spécialement conçue pour le HCR.

71. Parmi les autres entités qui contribuent le plus aux programmes du HCR, il convient de citer la Fondation Bill et Melinda Gates, la Société du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis, le Fonds Sheikha Fatima pour les femmes réfugiées, la Loterie nationale des Pays-Bas et de la Suède, la Fondation des Nations Unies, la Fondation Lebara et le Fonds à la mémoire de la Princesse Diana. Les ambassadeurs de bonne volonté du HCR ont aussi joué un rôle important en sensibilisant l'opinion publique et en recueillant son appui en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR.

VII. Gestion financière et contrôle des programmes

A. Gestion financière

72. En 2010, le HCR a, pour la première fois, planifié et mis en œuvre des programmes en utilisant une nouvelle structure budgétaire fondée sur une évaluation approfondie des besoins et une gestion axée sur les résultats. Le budget est ventilé en quatre piliers qui couvrent les besoins des différentes populations relevant de la compétence du HCR pour chaque opération, à savoir le programme relatif aux réfugiés (pilier I); le programme relatif aux apatrides (pilier II); les projets relatifs à la réintégration (pilier III); et les projets relatifs aux personnes déplacées (pilier IV).

73. Le budget global pour 2010, fondé sur l'évaluation des besoins, s'est élevé à 3,3 milliards de dollars des États-Unis, dont 3 milliards de dollars au titre du budget initialement approuvé et 281,4 millions de dollars au titre de neuf budgets supplémentaires établis durant l'année 2010 afin de faire face à des situations imprévues exigeant une intervention d'urgence au Yémen (16,8 millions de dollars pour les personnes déplacées); en Somalie (38,3 millions de dollars pour s'occuper des réfugiés dans des pays voisins); au Kenya (23,5 millions de dollars pour agrandir le camp de réfugiés de Dadaab); en République du Congo (21,9 millions de dollars); en République centrafricaine (5,8 millions de dollars pour fournir une assistance aux réfugiés congolais); au Pakistan (14,4 millions de dollars pour améliorer les zones d'accueil ainsi que la situation dans les régions où se trouvent des réfugiés); en Haïti (12,5 millions de dollars pour l'intervention d'urgence après le tremblement de terre); au Pakistan (120,7 millions de dollars pour l'aide d'urgence aux personnes touchées par les inondations); et au Kirghizistan (12,5 millions de dollars pour l'intervention d'urgence).

74. Bien que l'année 2010 ait été marquée par la poursuite de la crise économique mondiale, le HCR a reçu une aide importante de ses donateurs. Grâce à l'appui constant des donateurs traditionnels, y compris du secteur privé, il a reçu 1,86 milliard de dollars sous forme de contributions volontaires, soit une augmentation de près de 150 millions de dollars par rapport à 2009. Toutefois, ces contributions n'ont couvert que 57 % des dépenses prévues, de nombreux besoins n'ayant pu être satisfaits durant l'année écoulée. La hiérarchisation et le réexamen minutieux des objectifs, ainsi que la planification des besoins en fonction des fonds disponibles, ont donc constitué un volet important de la gestion financière du HCR cette année.

75. Avec les contributions qu'il a reçues, le HCR a fourni une protection et des services essentiels à des réfugiés dans le monde entier mais ceux-ci ont aussi été pris en charge grâce aux ressources et à l'appui des communautés et des pays d'accueil. Au début de 2010, les pays en développement accueilleraient quelque 8,3 millions de réfugiés, soit 80 % de la population réfugiée mondiale. Un peu moins d'un quart se trouvaient dans les 50 pays les moins avancés. Le Pakistan est toujours le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés, suivi par la République islamique d'Iran. On trouvera davantage d'informations sur les contributions des pays d'accueil en 2010 dans le Rapport global 2010 du HCR, disponible sur le site Web de l'institution.

B. Contrôle et vérification des comptes

1. Vérification des comptes

76. Conformément aux meilleures pratiques internationales en matière de contrôle et de bonne gouvernance dans les secteurs public et privé, le HCR a décidé d'établir un comité d'audit et de contrôle indépendant, décision qui a été approuvée par le Comité permanent du Comité exécutif du HCR en juin 2011. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant aura pour mission de : a) servir d'organe d'experts pour aider le Haut-Commissaire et le Comité exécutif à exercer leurs responsabilités de contrôle; et b) fournir des conseils extérieurs indépendants et de haut niveau concernant le fonctionnement de l'audit et du contrôle au HCR; les questions d'audit et de contrôle interne et externe, y compris le suivi de la mise en œuvre des recommandations; la gestion et l'information financières au HCR; et la gestion des risques par l'organisation.

77. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU assure l'audit externe des fonds de contribution volontaire administrés par le HCR, publie un rapport d'audit annuel sur les états financiers du HCR et émet une opinion sur l'audit réalisé. Dirigés par le Contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les travaux d'audit financier, qui ont commencé en juillet 2010 et dureront dix ans, ont notamment visé en 2010 et 2011 à évaluer la façon dont sont conçus et mis en œuvre les principaux contrôles internes; à étudier la capacité de l'organisation à cerner les risques et à en estimer les effets éventuels; et à assurer le suivi des recommandations antérieures.

78. Le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU (BSCI) assure l'audit interne du HCR. Au cours de la période considérée, les principaux domaines à risque étaient les suivants : la gouvernance et la gestion stratégiques; la gestion des projets et des programmes; la gestion de la chaîne d'approvisionnement; la gestion financière; la gestion des ressources humaines; la gestion des technologies de l'information et de la communication; ainsi que la sûreté et la sécurité. Au total, 15 rapports d'audit (qui ont donné lieu à 196 recommandations) ont été établis, contre 30 au cours de la période précédente. La diminution du nombre d'audits est due au taux de vacance élevé au sein de l'équipe de vérificateurs des comptes du BSCI.

2. Investigations et enquêtes

79. Le Bureau de l'Inspecteur général a continué de mettre l'accent sur ses trois principales fonctions, à savoir analyser la qualité de la gestion des opérations du HCR, faire des investigations sur les allégations de faute commise par le personnel et mener des enquêtes ponctuelles sur les agressions dont le personnel et les opérations du HCR ont été l'objet ainsi que sur d'autres faits entraînant des pertes importantes ou portant atteinte à l'intégrité, à la crédibilité ou aux biens du HCR. Au cours de l'année écoulée, la coopération a été renforcée entre les entités de contrôle interne ainsi qu'avec les entités du système des Nations Unies telles que le BSCI et le Corps commun d'inspection. Le Bureau de l'Inspecteur général est sur le point de mettre en œuvre toutes les recommandations de l'Office européen de lutte antifraude et continue de suivre la feuille de route qu'il a élaborée en 2009.

80. Entre juillet 2010 et juin 2011, le Bureau a enregistré 1 261 plaintes, parmi lesquelles 82 % émanaient de personnes relevant de la compétence du HCR et ont

donc été traitées en coordination avec les bureaux régionaux et les services compétents sur le terrain. Dans 15 % des plaintes (187 cas), des fautes commises par le personnel ou des tiers étaient alléguées, ce qui entraînait clairement dans le mandat du Bureau de l'Inspecteur général. Chacune de ces plaintes a été examinée attentivement et une décision a été prise sur le degré de gravité et le caractère suffisamment étayé des allégations. Ces évaluations ont conduit à l'ouverture de 57 nouvelles investigations. La priorité a été donnée aux affaires qui ont eu une incidence directe sur les bénéficiaires, aux abus d'autorité et autres comportements inappropriés sur le lieu de travail, et aux cas de fautes graves. Cinq cas ont donné lieu à un rapport d'enquête préliminaire transmis à la Division de la gestion des ressources humaines, pour suite à donner. Quarante-quatre autres affaires ont donné lieu à un rapport final car les allégations de faute professionnelle en cause étaient infondées ou insuffisamment étayées.

81. Comme l'a recommandé l'Office européen de lutte antifraude dans son rapport de 2008, le Bureau de l'Inspecteur général a examiné les méthodes de travail avec les partenaires d'exécution pour enquêter sur les allégations de fautes commises par des tiers. Étant donné que le HCR a collaboré avec quelque 538 partenaires d'exécution en 2010, tant nationaux qu'internationaux, pour des activités représentant plus de 676 millions de dollars de dépenses, certains paramètres ont dû être fixés pour limiter le nombre d'enquêtes et en définir la forme. Le Bureau de l'Inspecteur général a donc recommandé qu'en attendant de disposer de capacités suffisantes, les enquêtes seraient limitées aux allégations impliquant une perte financière importante, des agissements criminels et/ou des agissements de nature à porter gravement atteinte à la réputation du HCR, y compris les cas d'exploitation et de sévices sexuels. Il sera recouru à des missions conjointes, menées avec des partenaires d'exécution disposant du savoir-faire requis en matière d'enquête, pour utiliser et renforcer les capacités existantes ainsi que pour améliorer la communication et le partage d'informations avec ces partenaires.

82. Entre octobre 2010 et juin 2011, le Bureau de l'Inspecteur général a procédé à 10 inspections ordinaires. L'une d'entre elles concernait un service du siège, les neuf autres portaient sur des bureaux extérieurs. Il a été effectué en outre deux inspections ponctuelles, l'une sur des problèmes de gestion signalés dans une opération en Afrique, et l'autre en Iraq. Il a été procédé à l'examen des leçons tirées des inspections effectuées en 2010, qui a abouti à un plan d'action pour affiner les méthodes employées pour conduire les inspections en 2011, ainsi qu'à d'autres modifications du Manuel d'inspection.

VIII. Conclusion

83. En 2011, le Haut-Commissariat célébrera le soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le cinquantième anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, en organisant en décembre, à Genève, une manifestation au niveau ministériel avec les États Membres de l'ONU. Le HCR espère que les États affirmeront à nouveau leur attachement aux principes consacrés par les Conventions, prendront des engagements concrets pour régler les problèmes concernant les réfugiés et les apatrides, notamment en adhérant aux Conventions, et conviendront d'adopter une vision commune de la protection pour les années à venir.

Tableau 1
Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2010

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹		
Afghanistan	43	6 391	6 434	6 434	30	118 032	351 907	3 366	–	838 250	1 318 019
Afrique du Sud ¹⁸	57 899	–	57 899	–	171 702	–	–	–	–	–	229 601
Albanie	76	–	76	76	23	–	–	–	–	–	99
Algérie ¹⁰	94 144	–	94 144	90 139	304	3	–	–	–	–	94 451
Allemagne	594 269	–	594 269	–	51 991	–	–	–	7 920	16 282	670 462
Angola	15 155	–	15 155	4 997	4 241	488	–	–	–	–	19 884
Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Arabie saoudite	555	27	582	582	87	–	–	–	70 000	–	70 669
Argentine	3 276	–	3 276	241	947	–	–	–	–	–	4 223
Arménie	3 296	–	3 296	3 275	23	–	–	–	6	82 519	85 844
Aruba	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Australie	21 805	–	21 805	–	3 760	–	–	–	–	–	25 565
Autriche	42 630	–	42 630	–	25 625	–	–	–	401	–	68 656
Azerbaïdjan	1 891	–	1 891	1 891	17	–	592 860	–	2 078	–	596 846
Bahamas	21	7	28	27	9	–	–	–	–	–	37
Bahreïn	165	–	165	165	69	–	–	–	–	–	234
Bangladesh	29 253	200 000	229 253	29 253	–	–	–	–	–	–	229 253
Belarus	589	–	589	231	66	–	–	–	7 731	–	8 386
Belgique	17 892	–	17 892	–	18 288	–	–	–	691	–	36 871
Belize	134	–	134	98	30	–	–	–	–	–	164
Bénin	7 139	–	7 139	7 139	101	–	–	–	–	–	7 240
Bolivie (État plurinational de)	695	–	695	283	41	–	–	–	–	–	736
Bonaire	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>					Total
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>assimilable à celle des déplacés⁶</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>	
Bosnie–Herzégovine	7 016	–	7 016	1 370	153	909	113 365	277	5 000	52 713	179 433
Botswana	2 986	–	2 986	2 986	249	–	–	–	–	–	3 235
Brésil	4 357	–	4 357	2 820	872	–	–	–	–	–	5 229
Brunei Darussalam	–	–	–	–	–	–	–	–	20 992	–	20 992
Bulgarie	5 530	–	5 530	–	1 412	–	–	–	–	–	6 942
Burkina Faso	531	–	531	531	534	–	–	–	–	–	1 065
Burundi	29 365	–	29 365	29 365	12 062	4 766	157 167	–	1 059	–	204 419
Cambodge	129	–	129	129	51	–	–	–	–	–	180
Cameroun	104 275	–	104 275	104 275	2 383	–	–	–	–	–	106 658
Canada	165 549	–	165 549	–	51 025	–	–	–	–	–	216 574
Chile	1 621	–	1 621	–	274	–	–	–	–	–	1 895
Chine ¹¹	300 986	–	300 986	68	122	–	–	–	–	–	301 108
• Région administrative spéciale de Hong Kong, Chine	154	–	154	154	486	–	–	–	1	–	641
• Région administrative spéciale de Macao, Chine	–	–	–	–	9	–	–	–	–	1	10
Chypre	3 394	–	3 394	–	5 396	–	–	–	–	–	8 790
Colombie	212	–	212	69	167	34	3 672 054	–	11	–	3 672 478
Comores	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Congo	133 112	–	133 112	133 112	5 524	101	–	–	–	–	138 737
Costa Rica	12 371	7 134	19 505	15 800	375	–	–	–	–	–	19 880
Côte d'Ivoire	26 218	–	26 218	26 218	256	46	514 515	22 625	–	–	563 660
Croatie	863	73	936	936	81	469	2 125	160	1 749	20 383	25 903
Cuba	411	–	411	377	11	–	–	–	–	–	422
Curaçao	7	–	7	7	2	–	–	–	–	–	9
Danemark	17 922	–	17 922	–	3 363	–	–	–	3 216	–	24 501

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>					Total
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>assimilable à celle des déplacés⁶</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatriés⁸</i>	<i>Divers⁹</i>	
Djibouti	15 104	–	15 104	15 104	732	–	–	–	–	7	15 843
Dominique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Égypte	95 056	–	95 056	25 056	14 303	–	–	–	60	–	109 419
El Salvador	38	–	38	7	18	2	–	–	–	–	58
Émirats arabes unis	538	–	538	538	86	–	–	–	–	–	624
Équateur	52 905	68 344	121 249	52 905	49 887	–	–	–	–	–	171 136
Érythrée	4 809	–	4 809	4 809	137	–	–	–	–	–	4 946
Espagne	3 820	–	3 820	–	2 715	–	–	–	31	–	6 566
Estonie	39	–	39	–	10	–	–	–	100 983	–	101 032
États-Unis	264 574	–	264 574	–	6 285	–	–	–	–	–	270 859
Éthiopie	154 295	–	154 295	154 295	1 028	6	–	–	–	–	155 329
Ex-République yougoslave de Macédoine	959	439	1 398	1 398	161	–	–	–	1 573	–	3 132
Fédération de Russie ¹⁷	4 922	–	4 922	4 922	1 463	38	75 371	758	50 000	–	132 552
Fidji	1	–	1	1	6	–	–	–	–	–	7
Finlande	8 724	–	8 724	–	2 097	–	–	–	3 125	–	13 946
France	200 687	–	200 687	–	48 576	–	–	–	1 131	–	250 394
Gabon	9 015	–	9 015	9 015	4 132	–	–	–	–	–	13 147
Gambie	8 378	–	8 378	8 330	74	–	–	–	–	–	8 452
Géorgie ¹²	639	–	639	639	44	3	359 716	–	1 826	–	362 228
Ghana	13 828	–	13 828	13 828	749	1	–	–	–	–	14 578
Grèce	1 444	–	1 444	–	55 724	–	–	–	260	–	57 428
Grenade	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	3
Guatemala	138	–	138	7	2	–	–	–	–	–	140
Guinée	14 113	–	14 113	14 113	764	1	–	–	–	–	14 878
Guinée-Bissau	7 679	–	7 679	7 679	330	–	–	–	–	–	8 009
Guinée équatoriale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>					<i>Total</i>
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>assimilable à celle des déplacés⁶</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>	
Guyana	7	–	7	–	–	–	–	–	–	–	7
Haïti	–	–	–	–	4	1	–	–	–	–	5
Honduras	14	–	14	–	–	–	–	–	–	–	14
Hongrie	5 414	–	5 414	–	367	–	–	–	62	–	5 843
Îles Caïmanes	1	–	1	–	4	–	–	–	–	–	5
Îles Vierges britanniques	2	–	2	2	–	–	–	–	–	–	2
Inde	184 821	–	184 821	14 823	3 746	–	–	–	–	–	188 567
Indonésie	811	–	811	811	2 071	–	–	–	–	–	2 882
Iran (République islamique d')	1 073 366	–	1 073 366	1 073 366	1 775	22	–	–	–	–	1 075 163
Iraq	34 655	–	34 655	34 655	3 073	28 896	1 343 568	294 770	120 000	–	1 824 962
Irlande	9 107	–	9 107	–	5 129	–	–	–	–	–	14 236
Islande	83	–	83	–	39	–	–	–	113	–	235
Israël	337	25 134	25 471	9 587	5 575	–	–	–	9	–	31 055
Italie	56 397	–	56 397	–	4 076	–	–	–	854	–	61 327
Jamahiriya arabe libyenne	7 923	–	7 923	1 913	3 194	–	–	–	–	–	11 117
Jamaïque	21	–	21	20	–	–	–	–	–	–	21
Japon	2 586	–	2 586	727	3 078	–	–	–	1 397	–	7 061
Jordanie ¹³	450 915	–	450 915	31 013	2 159	–	–	–	–	–	453 074
Kazakhstan	714	3 692	4 406	655	314	–	–	–	7 966	–	12 686
Kenya	402 905	–	402 905	402 905	27 966	325	300 000	–	20 000	–	751 196
Kirghizistan ¹⁴	508	1 950	2 458	958	554	–	80 000	200 000	21 157	–	304 169
Koweït	184	–	184	–	3 275	–	–	–	93 000	–	96 459
Lesotho	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lettonie	68	–	68	–	53	–	–	–	326 906	–	327 027
Liban	7 949	114	8 063	8 063	1 417	–	–	–	–	–	9 480
Libéria	24 735	8	24 743	24 743	28	1 305	–	–	–	1 850	27 926
Liechtenstein	92	–	92	–	44	–	–	–	6	–	142

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatriés ⁸	Divers ⁹		
Lituanie	803	–	803	–	71	–	–	–	3 674	–	4 548
Luxembourg	3 254	–	3 254	–	696	–	–	–	173	–	4 123
Madagascar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Malaisie ¹⁵	80 651	865	81 516	81 516	11 339	–	–	–	40 001	80 000	212 856
Malawi	5 740	–	5 740	5 740	9 362	–	–	–	–	–	15 102
Mali	13 558	–	13 558	13 558	1 703	–	–	–	–	–	15 261
Malte	6 136	–	6 136	–	1 295	–	–	–	–	–	7 431
Maroc	792	–	792	792	280	–	–	–	–	–	1 072
Maurice	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mauritanie	717	26 000	26 717	535	241	1 391	–	–	–	–	28 349
Mexique	1 395	–	1 395	200	172	–	–	–	3	–	1 570
Micronésie (États fédérés de)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Monaco	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Mongolie	12	–	12	12	1	–	–	–	260	–	273
Monténégro	16 364	–	16 364	16 364	5	–	–	–	1 300	373	18 042
Montserrat	–	–	–	–	14	–	–	–	–	–	14
Mozambique	4 077	–	4 077	2 384	5 914	5	–	–	–	–	9 996
Myanmar	–	–	–	–	–	–	62 015	–	797 388	–	859 403
Namibie	7 254	–	7 254	7 254	1 421	29	–	–	–	–	8 704
Népal	87 514	2 294	89 808	72 514	938	2	–	–	800 000	571	891 319
Nicaragua	64	–	64	11	12	20	–	–	–	–	96
Niger	314	–	314	314	18	–	–	–	–	–	332
Nigéria	8 747	–	8 747	8 747	1 815	–	–	–	–	–	10 562
Norvège	40 260	–	40 260	–	12 473	–	–	–	3 118	–	55 851
Nouvelle-Zélande	2 307	–	2 307	–	216	–	–	–	–	–	2 523
Oman	78	–	78	78	13	–	–	–	–	–	91
Ouganda ²¹	135 801	–	135 801	135 801	20 804	59	125 598	302 991	–	–	585 253

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>					<i>Total</i>
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>		
Ouzbékistan	311	–	311	311	–	–	–	–	–	–	311
Pakistan ¹⁶	1 900 621	–	1 900 621	1 900 621	2 095	2	952 035	1 186 889	–	–	4 041 642
Palaos	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Panama	2 073	15 000	17 073	3 967	479	–	–	–	3	–	17 555
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 698	5 000	9 698	2 639	1	–	–	–	–	–	9 699
Paraguay	107	–	107	94	8	–	–	–	–	–	115
Pays-Bas	74 961	–	74 961	–	13 053	–	–	–	2 061	–	90 075
Pérou	1 146	–	1 146	136	264	1	–	–	–	–	1 411
Philippines	243	–	243	65	73	–	139 509	–	–	68	139 893
Pologne	15 555	–	15 555	–	2 126	–	–	–	763	–	18 444
Portugal	384	–	384	–	72	–	–	–	31	–	487
Qatar	51	–	51	51	16	–	–	–	1 200	–	1 267
République arabe syrienne ¹³	1 005 472	–	1 005 472	140 677	2 446	–	–	–	300 000	–	1 307 918
République centrafricaine	21 574	–	21 574	4 319	1 219	49	192 529	–	–	–	215 371
République de Corée	358	–	358	9	712	–	–	–	179	–	1 249
République démocratique du Congo	166 336	–	166 336	107 580	932	16 631	1 721 382	460 754	–	–	2 366 035
République démocratique populaire lao	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République de Moldova	148	–	148	148	81	–	–	–	2 031	–	2 260
République dominicaine	599	–	599	154	1 759	–	–	–	–	–	2 358
République tchèque	2 449	–	2 449	–	1 065	–	–	–	–	–	3 514
République-Unie de Tanzanie	109 286	–	109 286	109 286	1 247	–	–	–	–	162 256	272 789
Roumanie	1 021	–	1 021	270	388	–	–	–	321	–	1 730
Royaume-Uni	238 150	–	238 150	–	14 880	–	–	–	205	–	253 235
Rwanda	55 398	–	55 398	55 398	290	10 906	–	–	–	–	66 594
Sainte-Lucie	–	–	–	–	6	–	–	–	–	–	6

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹		
Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Saint-Martin	1	–	1	1	3	–	–	–	–	–	4
Saint-Vincent-et-les Grenadines	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sénégal	20 672	–	20 672	20 672	2 177	–	–	–	–	–	22 849
Serbie (et Kosovo résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU)	73 608	–	73 608	73 608	209	399	228 442	1 803	8 500	–	312 961
Sierra Leone	8 363	–	8 363	8 341	210	–	–	–	–	–	8 573
Singapore	7	–	7	7	–	–	–	–	–	–	7
Slovaquie	461	–	461	–	267	–	–	–	911	–	1 639
Slovénie	312	–	314	–	121	–	–	–	4 090	–	4 525
Somalie	1 937	–	1 937	1 937	24 111	34	1 463 780	–	–	–	1 489 862
Soudan ¹⁹	144 008	34 300	178 308	109 391	6 046	7 070	1 624 100	143 000	–	–	1 958 524
Sri Lanka	223	–	223	223	138	5 062	273 772	161 128	–	–	440 323
Suède	82 629	–	82 629	–	18 635	–	–	–	9 344	–	110 608
Suisse	48 813	–	48 813	–	12 916	–	–	–	62	–	61 791
Suriname	1	–	1	–	7	–	–	–	–	–	8
Swaziland	759	–	759	–	–	–	–	–	–	–	759
Tadjikistan	3 131	–	3 131	2 053	1 656	–	–	–	2 300	–	7 087
Tchad	347 939	–	347 939	328 746	110	41	131 000	50 000	–	–	529 090
Territoire palestinien occupé	–	–	–	–	–	13	–	–	–	–	13
Thaïlande ²⁰	96 675	–	96 675	96 675	10 250	–	–	–	542 505	–	649 430
Timor-Leste	1	–	1	1	4	–	–	–	–	–	5
Togo	14 051	–	14 051	4 155	151	29	–	–	–	–	14 231
Tonga	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	3
Trinité-et-Tobago	29	–	29	29	102	–	–	–	–	–	131

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>					<i>Total</i>
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatriés⁸</i>	<i>Divers⁹</i>		
Tunisie	89	–	89	38	23	–	–	–	–	–	112
Turkménistan	62	–	62	62	–	–	–	20 000	–	–	20 062
Turquie	10 032	–	10 032	10 032	6 715	255	–	780	306	–	18 088
Ukraine	2 522	500	3 022	318	2 981	–	–	40 353	–	–	46 356
Uruguay	189	–	189	105	40	–	–	–	–	–	229
Vanuatu	4	–	4	4	–	–	–	–	–	–	4
Venezuela (République bolivarienne du)	1 547	200 000	201 547	21 145	15 859	–	–	–	–	–	217 406
Viet Nam	1 928	–	1 928	–	–	–	–	10 200	–	–	12 128
Yémen	190 092	–	190 092	109 102	2 557	–	220 994	94 712	–	–	508 355
Zambie	47 857	–	47 857	6 550	325	–	–	–	–	–	48 182
Zimbabwe	4 435	–	4 435	4 435	416	180	–	–	–	–	5 031
Divers/inconnus	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	9 952 412	597 272	10 549 686	5 849 110	837 478	197 626	14 697 804	2 923 233	3 463 070	1 255 579	33 924 475
Bureaux du HCR											
Afrique australe	146 162	–	146 162	34 346	193 630	702	–	–	–	–	340 494
Afrique centrale-Grands Lacs	976 300	–	976 300	881 096	27 899	32 494	2 202 078	510 754	1 059	162 256	3 912 840
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	858 859	34 300	893 159	824 242	80 824	7 494	3 513 478	445 991	20 000	7	4 960 953
Afrique de l'Ouest	168 326	8	168 334	158 368	8 910	1 382	514 515	22 625	–	1 850	717 616
Asie et Pacifique	3 793 923	220 192	4 014 115	3 284 091	43 428	123 120	1 859 238	1 551 383	2 264 346	918 890	10 774 520
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 889 712	51 275	1 940 987	452 984	39 118	30 303	1 564 562	389 482	584 269	–	4 548 721
Europe	1 605 625	1 012	1 606 639	115 478	314 986	2 073	1 371 879	2 998	593 379	172 576	4 064 530
Amériques	513 505	290 485	803 990	98 505	128 683	58	3 672 054	–	17	–	4 604 802

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatriés ⁸	Divers ⁹		
Divers/inconnus	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	9 952 412	597 272	10 549 686	5 849 110	837 478	197 626	14 697 804	2 923 233	3 463 070	1 255 579	33 924 475
Grandes régions telles que définies par l'ONU											
Afrique	2 348 368	60 308	2 408 676	2 016 525	329 608	43 466	6 230 071	979 370	21 119	164 113	10 176 423
Asie	5 475 351	240 467	5 715 818	3 631 795	72 410	152 287	4 376 376	1 940 865	2 853 245	1 001 715	16 112 716
Europe	1 586 373	1 012	1 587 387	99 641	302 791	1 815	419 303	2 998	588 689	89 751	2 992 734
Amérique latine et Caraïbes	83 382	290 485	373 867	98 505	71 373	58	3 672 054	–	17	–	4 117 369
Amérique du Nord	430 123	–	430 123	–	57 310	–	–	–	–	–	487 433
Océanie	28 815	5 000	33 815	2 644	3 986	–	–	–	–	–	37 801
Diverses	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	9 952 412	597 272	10 549 686	5 849 110	837 478	197 626	14 697 804	2 923 233	3 463 070	1 255 579	33 924 475

Source : HCR/gouvernements.

Notes : En général, les données sont fournies par les gouvernements sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte. Le tiret (-) signifie que la valeur est nulle, non disponible ou sans objet.

¹ Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

² Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967 ou de la Convention de l'OUA de 1969, ou conformément au statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu une protection temporaire. En l'absence de chiffres fournis par les gouvernements, le HCR a estimé la population des réfugiés dans 24 pays industrialisés sur la reconnaissance du statut de réfugié sur une période de dix ans.

³ Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi pour des raisons d'ordre pratique ou autre.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 1)

- ⁴ Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours d'examen quel que soit le stade de la procédure.
- ⁵ Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile. *Source* : pays d'origine et pays d'asile.
- ⁶ Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, auxquelles le HCR offre protection et/ou assistance. Cette catégorie comprend aussi les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés. Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur du pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés mais qui, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, n'ont pu être signalées comme telles.
- ⁷ Déplacés protégés/assistés par le HCR, qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile.
- ⁸ Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation.
- ⁹ Personnes qui n'entrent pas nécessairement dans les autres catégories, mais auxquelles le HCR peut offrir des services de protection et/ou d'assistance. Ces services peuvent être motivés par des circonstances humanitaires ou d'autres circonstances particulières.
- ¹⁰ Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans les camps de Tindouf.
- 11 Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et sont protégés par le Gouvernement chinois.
- 12 Les chiffres concernant les personnes déplacées en Géorgie incluent 124 000 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.
- 13 Les chiffres concernant les réfugiés irakiens en Jordanie et en République arabe syrienne sont des estimations fournies par les Gouvernements.
- 14 Les chiffres concernant les personnes déplacées au Kirghizistan incluent 20 000 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.
- 15 Selon le HCR, et d'après les listes fournies par les communautés de réfugiés en Malaisie, on compte dans ce pays 10 000 demandeurs d'asile non enregistrés qui présentent le même profil que la population actuelle de réfugiés et de demandeurs d'asile, dont l'enregistrement s'effectue progressivement et pour lesquels la procédure de reconnaissance du statut de réfugié suit son cours.
- 16 Population réfugiée : nombre estimatif de réfugiés afghans enregistrés par le Gouvernement pakistanais, susceptible de changer une fois achevée l'opération de vérification en cours au moment de l'établissement du présent rapport. Déplacés rapatriés : le chiffre inclut les retours spontanés en 2009 qui n'ont pu être vérifiés qu'en 2010.
- 17 Les chiffres concernant les personnes déplacées en Fédération de Russie incluent 22 200 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.
- 18 Le chiffre des demandeurs d'asile (procédures en cours) correspond à quelque 171 700 cas non réglés en première instance fin 2009 (on ne dispose pas de chiffres plus récents).
- 19 Les chiffres concernant les personnes déplacées au Soudan incluent 76 100 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.
- 20 Les chiffres concernant les apatrides sont fondés sur des discussions en cours entre les autorités thaïes et le HCR; ils seront vérifiés cette année.
- 21 Le chiffre des déplacés fin 2010 correspond aux déplacés qui se trouvent encore dans des camps et des lieux de transit. Ces personnes continuent de relever de la compétence du HCR, de même que les 303 000 personnes déjà rentrées dans leurs villages.

Tableau 2
Budget et dépenses du HCR

(En dollars des États-Unis)

<i>Sous-région</i>		<i>Pilier 1 Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Pilier 2 Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Pilier 3 Projet relatif à la réintégration</i>	<i>Pilier 4 Projet relatif aux personnes déplacées</i>	Total
Afrique centrale et région des Grands Lacs	Budget	365 060 731	1 384 933	19 171 429	55 586 542	441 203 635
	Dépenses	231 024 487	1 332 562	11 456 954	35 776 582	279 590 585
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Budget	503 498 766	1 041 000	17 847 270	94 762 006	617 149 042
	Dépenses	232 568 161	1 013 116	15 987 549	49 380 121	298 948 947
Afrique de l'Ouest	Budget	69 610 446	2 500 000	7 326 248	6 335 545	85 772 239
	Dépenses	44 735 768	1 346 458	1 839 742	4 206 724	52 128 691
Afrique australe	Budget	67 601 244	1 090 000	6 461 865	2 970 875	78 123 984
	Dépenses	39 610 951	1 049 261	1 885 963	2 125 122	44 671 297
Afrique du Nord	Budget	39 610 951	1 049 261	1 885 963	2 125 122	44 671 297
	Dépenses	45 927 552	17 000	1 068 568		47 013 120
Moyen-Orient	Budget	345 922 573	3 101 804	68 814 000	156 619 106	574 457 483
	Dépenses	190 439 879	3 012 097	22 817 080	76 100 482	292 369 538
Asie du Sud-Ouest	Budget	183 087 714		46 829 610	218 667 211	448 584 535
	Dépenses	89 533 834		27 639 064	133 511 649	250 684 547
Asie centrale	Budget	12 807 385	750 014		19 701 832	33 259 231
	Dépenses	8 694 810	715 822		17 924 656	27 335 288
Asie du Sud-Est	Budget	53 762 734	10 093 809	300 000	5 226 330	69 382 874
	Dépenses	32 052 383	10 033 066	227 676	3 733 459	46 046 584
Asie de l'Est et Pacifique	Budget	12 848 075	1 110 267			13 958 342
	Dépenses	10 503 661	1 073 646			11 577 307
Europe orientale	Budget	52 487 951	2 647 291	4 127 206	66 476 414	125 738 862
	Dépenses	29 109 484	2 560 005	1 558 860	16 536 734	49 765 083
Europe du Sud-Est	Budget	38 725 840	4 477 890	10 275 175	34 607 972	88 086 877
	Dépenses	16 040 457	4 130 529	6 210 970	15 044 852	41 426 808
Europe centrale	Budget	10 560 527	569 373			11 129 900
	Dépenses	7 170 754	374 503			7 545 257
Europe de l'Ouest, du Nord et du Sud	Budget	29 444 478	1 613 233			31 057 711
	Dépenses	24 559 398	1 550 913			26 110 311
Amérique du Nord et Caraïbes	Budget	6 556 858	653 822		11 682 356	18 893 036
	Dépenses	5 404 670	644 958		4 177 764	10 227 392
Amérique latine	Budget	46 323 629	200 000		28 022 088	74 545 717
	Dépenses	30 362 161	163 221		22 225 720	52 751 102
Programmes mondiaux	Budget	142 019 857				142 019 857
	Dépenses	134 103 340				134 103 340

<i>Sous-région</i>		<i>Pilier 1</i>	<i>Pilier 2</i>	<i>Pilier 3</i>	<i>Pilier 4</i>	Total
		<i>Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Projet relatif à la réintégration</i>	<i>Projet relatif aux personnes déplacées</i>	
Siège ¹	Budget	175 738 068				175 738 068
	Dépenses	171 558 098				171 558 098
Total, activités programmées	Budget	2 191 957 045	31 395 787	182 856 403	729 832 627	3 136 041 862
	Dépenses	1 342 150 831	29 159 450	90 164 298	405 587 852	1 867 062 430
Réserve relative aux opérations	Budget	118 395 668				118 395 668
Total partiel	Budget	2 310 352 713	31 395 787	182 856 403	729 832 627	3 254 437 530
	Dépenses	1 342 150 831	29 159 450	90 164 298	405 587 852	1 867 062 430
Réserve NAM	Budget	3 026 540				3 026 540
Dépenses d'appui	Budget	7 623 813			11 641 751	19 265 564
Administrateurs auxiliaires	Budget	12 000 000				12 000 000
	Dépenses	11 111 229				11 111 229
Total	Budget	2 333 003 066	31 395 787	182 856 403	741 474 378	3 288 729 634
	Dépenses	1 353 262 059	29 159 450	90 164 298	405 587 852	1 878 173 659

Note : Y compris les dépenses d'appui indirectes financées au moyen des contributions versées au titre des piliers III et IV, les budgets supplémentaires et la réserve relative aux activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat (NAM).

¹ Y compris le budget ordinaire : budget (39 640 800 dollars des États-Unis) et dépenses (39 640 800 dollars des États-Unis).

